# LETTHE THESTHELLE



2<sup>EME</sup> TRIMESTRE 2020 par Talence Gestion

## **SOMMAIRE**

L'EDITO	1
L LUII U	 

«La sortie de crise est prévisible.»

## ACTUALITÉS DES MARCHÉS 2

4 questions à Régis Lefort.

#### POINT PATRIMONIAL 3

COVID 19 - A situation exceptionnelle, mesures exceptionnelles.

## 

Talence Gestion est à vos côtés.



Toute l'équipe de Talence Gestion est à vos côtés. Votre gérant est joignable par mail et téléphone.

## L'ÉDITO

**Didier Demeestère** 

Président



La crise que nous vivons actuellement a été sidérante par sa brutalité et son ampleur (- 40% en un mois) et contrairement aux autres krachs boursiers de 2000 et 2008, la chute de la bourse a été non pas en escalier, mais verticale.

Cette fois-ci, la sortie de crise est prévisible puisqu'elle débutera avec la fin de la pandémie. Elle sera très progressive et il faudra du temps pour surmonter les énormes dégâts occasionnés à la machine économique. Il faudra également un délai pour rétablir la confiance et faire disparaitre le risque d'une deuxième vague épidémique.

La bourse a connu dans son histoire des périodes de forte volatilité; les chutes vertigineuses ont toujours été suivies de rebonds parfois tout aussi violents, parfois progressifs.

Une nouvelle fois, s'est ouverte une période d'opportunités pour le moyen terme. Nous l'abordons avec prudence car beaucoup d'incertitudes demeurent et les marchés vont rester très volatils mais le « point d'entrée » est en vue.

Dans ce numéro, nous ferons le point sur notre vision macroéconomique et boursière et sur les modifications de certaines dispositions patrimoniales suite aux événements.

Dès le début de la crise, Talence Gestion a mis en œuvre son plan de continuité sans aucune difficulté car il était testé régulièrement. Depuis, la totalité de nos équipes sont au travail et vos gérants sont, plus que jamais, à votre disposition.



# ACTUALITÉS DES MARCHÉS

## **NOTRE VISION DES MARCHÉS**

Régis Lefort, Associé-Fondateur et Gérant OPCVM





## Quel est le bilan du 1er trimestre sur les marchés actions ?

Le bilan du premier trimestre est malheureusement très négatif, en raison de la crise sans précédent liée au coronavirus. Partie de Chine fin 2019, la propagation de l'épidémie en Europe et au reste du monde courant février a déclenché un véritable vent de panique sur les marchés, inédit depuis le krach de 1987. Celui-ci s'est accéléré au cours de la première quinzaine de mars avec la propagation du virus au reste du monde, entrainant le confinement de près de la moitié de la population mondiale, la mise à l'arrêt total de nombreuses activités comme le transport, le tourisme, l'aéronautique et l'automobile... Mais plus que la crise sanitaire dont on sait qu'elle aura une fin, ce sont les conséquences économiques que les investisseurs redoutent le plus. On s'attend désormais à une sévère récession mondiale en 2020. Les premiers chiffres montrent une très forte dégradation, à l'instar du recul de 8% du PIB français dorénavant attendu en 2020 par le gouvernement, ou de l'envolée des inscriptions au chômage aux Etats-Unis. Dans le contexte très anxiogène qui a dominé les marchés, les indices boursiers ont tous accusé des baisses historiques : le CAC 40 recule ainsi de 26,5% depuis le début de l'année, sa 3ème plus forte baisse trimestrielle depuis sa création il y a 33 ans...



## Ce krach a-t-il touché d'autres actifs que les actions?

Oui, les matières premières ont également payé un lourd tribut avec la perspective de récession mondiale. Le baril de pétrole en particulier a chuté de 60%, du jamais vu, alors que l'or noir a subi un double choc d'offre (échec d'un accord pour réduire la production) et de demande (forte baisse de la consommation mondiale). Cette chute des prix du pétrole a contribué à déstabiliser les marchés, en entrainant les cours des acteurs du secteur pétrolier... Mais la baisse du pétrole aura des effets positifs dans la reprise, en bénéficiant au pouvoir d'achat des consommateurs et aux industries consommatrices d'énergie. Le seul actif qui ait vraiment profité de la crise, c'est bien sûr l'or, actif refuge par nature, qui a atteint des records à 1700 dollars l'once début mars.



## Quelle stratégie de gestion avez-vous adopté face à cette crise boursière ?

Par prudence, nous avons augmenté la part des liquidités dans nos fonds, d'une part pour pouvoir faire face à d'éventuels retraits, et d'autre part pour avoir les moyens de saisir des opportunités en cas de nouvelle baisse. Les marchés devraient en effet rester volatils au cours des prochaines semaines. Nous avons également passé en revue l'ensemble de nos portefeuilles, afin de valider la solidité financière des entreprises qui les composent, et leur capacité à surmonter la crise. Nous avons en conséquence réalisé des arbitrages, conduisant à renforcer la qualité des portefeuilles.



## La baisse récente des actions est-elle selon vous excessive ou justifiée ? Que faut-il faire ?

La baisse a certainement été excessive, et de plus, elle a été très brutale, avec une amplitude de l'ordre de 40% en un mois... La bourse exagère souvent les mouvements dans la panique... A court terme, nous pensons que le marché restera sensible et corrélé à l'évolution de la pandémie. Le rebond « technique » sur ses points bas a des chances de perdurer jusqu'à ce qu'on atteigne le pic de l'épidémie, d'ici quelques semaines ; les marchés l'anticipent dès à présent. Mais la crise économique sera sévère, l'activité ne retrouvera que progressivement son niveau d'avant-crise. Aujourd'hui, la visibilité pour les entreprises est très faible : elles ont quasiment toutes suspendu leurs objectifs financiers pour 2020 et nombre d'entre elles suppriment leur dividende pour cette année, pour renforcer leur trésorerie face à la crise. Cela devrait inciter les investisseurs à rester prudent au cours des prochains mois.

Cependant les mesures colossales prises dès le début de la crise par les banques centrales et les Etats pour soutenir l'économie paraissent à la mesure des enjeux, et devraient permettre d'éviter les faillites en cascade ou une crise du système financier. Certes, il faudra traiter le problème de la dette découlant de ce sauvetage, mais les taux d'intérêt vont nécessairement rester proches de zéro pendant longtemps, ce qui allègera le coût de cette dette, et sur un plan boursier, favorisera le retour des investisseurs vers les actions. En définitive, si l'on se projette à moyen terme, nous pensons que le niveau actuel des marchés constitue un bon point d'entrée comme ce fut le cas lors des précédentes crises boursières.

## POINT PATRIMONIAL

#### COUID 19 - A SITUATION EXCEPTIONNELLE. MESURES EXCEPTIONNELLES

Coralie Smette, Directeur de l'Ingénierie Patrimoniale et Fiscale



Afin de faire face à la situation d'urgence engendrée par le COVID-19, notre gouvernement a rapidement adapté notre droit et pris des mesures juridiques et fiscales exceptionnelles en un temps record. Après le vote rapide d'une loi d'habilitation générale et d'une loi de finances rectificatives, ce ne sont pas moins de 25 ordonnances qui ont été adoptées le 25 mars 2020, suivies d'une kyrielle de décrets et arrêtés d'application.

#### Assurer la continuité des opérations et des contrats

Il est créé une « période juridiquement protégée » qui couvre toute la période de crise sanitaire, plus un mois. En l'état actuel, cette période s'étend du 12 mars au 24 juin 2020 (sauf prorogation de la période de crise).

Les contrats doivent en principe être exécutés en heure et temps, sauf force majeure. Toutefois, les délais prescrits par la loi, les astreintes, clauses pénales, clause résolutoires sont suspendus et leurs effets reportés. Les autorisations, permis et agréments seront automatiquement renouvelés.

Une nouvelle période de régularisation s'ouvrira à compter du 24 juin pour 1 ou 2 mois selon les cas.

#### Soutenir la trésorerie des entreprises

Le gouvernement crée un fonds de solidarité dont l'objet est de verser pour le mois de mars une aide financière de 1 500 euros aux très petites entreprises (TPE) qui ont fait l'objet d'une fermeture administrative ou qui ont constaté une baisse de 50% de leur chiffre d'affaires sur le mois de mars.

Ces mêmes TPE verront également leurs factures d'eau, d'électricité et de gaz reportées durant la période protégée sur les futures échéances à venir.

Les propriétaires des locaux commerciaux ne pourront pas appliquer de sanctions à ces TPE qui n'arriveraient pas à rembourser leurs loyers. Le Conseil National des Centres Commerciaux invite également les propriétaires à mensualiser les loyers en lieu et place de l'échéance trimestrielle.

Les entreprises peuvent demander le report des échéances des impôts directs (IS ou taxe sur les salaires) ainsi que des cotisations URSSAF. Elles pourront également bénéficier sous certaines conditions de prêts garantis par l'Etat. En contrepartie de ces aides, le gouvernement vient de préciser que les grandes entreprises devront prendre l'engagement de ne pas distribuer de dividendes.

#### **Approuver les comptes**

Le deuxième trimestre correspond en général à la pleine période d'approbation des comptes. Aussi, le gouvernement a prévu un ensemble de mesures afin de favoriser la tenue d'assemblée générale ou de conseil dit à « huis clos », c'està-dire sans présence physique (visio ou audioconférence, convocation électronique, vote par correspondance). Une période supplémentaire de 3 mois a été ajoutée pour les sociétés (y compris les sociétés civiles) qui n'auraient pas approuvé leurs comptes avant la fin du délai légal.

#### Maintien dans les logements

La période de trêve hivernale a été étendue. La validité des contrats de syndic a été prorogée. Le Conseil supérieur du notariat vient de valider un processus de signature électronique des actes, remettant en route un système pour l'instant ralenti.

#### Collecter l'impôt

Les délais imposés à l'administration fiscale pour effectuer des contrôles et reprises ou répondre aux rescrits pour la seule année 2020 sont suspendus durant la période protégée. Cela a pour effet d'étendre la période de contrôle au-delà de la fin d'année 2020 sur un délai équivalent.

En revanche, cette période protégée ne s'applique pas aux déclarations et à la collecte d'impôts nécessaire au fonctionnement de l'Etat et au financement des mesures exceptionnelles. Ainsi, les dates habituelles de déclaration d'impôt sur le revenu ont été décalées au mois de juin. Le calendrier est plus resserré que d'habitude – les dates limites par département sont concentrées sur une dizaine de jours au lieu de 3 semaines habituellement.

#### Calendrier de déclaration des revenus

Papier	Personnes âgées ou en zone blanche	12 juin 2020 à minuit
En ligne	<b>Zone 1</b> (Départements n°01 à 19 et non-résidents)	4 juin 2020 à minuit
	<b>Zone 2</b> (Départements n°20 à 54)	8 juin 2020 à minuit
	<b>Zone 3</b> (Départements n°55 à 976)	11 juin 2020 à minuit

# TALENCE GESTION EST À VOS CÔTÉS



## Bruno Mouton Directeur de la Gestion sous

#### **Mandat**

Ayant à cœur la protection des équipes de gestion dans cette période de pandémie, mais également soucieuse de maintenir une équipe opérationnelle pour la gestion des comptes des clients, la direction de Talence Gestion a décidé de suivre les recommandations du gouvernement et de confiner l'ensemble de son personnel à domicile.

Depuis longtemps la société était en mesure de faire face à une telle crise grâce à un Plan de Continuité de l'Activité (PCA) et au télétravail possible pour chaque salarié. Ce travail délocalisé repose sur une infrastructure informatique spécifique d'accès à distance sécurisé qui permet d'assurer une exploitation normale et une parfaite collaboration d'équipe. Les différents comités (Investissement, Sélection Titres, Sélection OPCVM...) se tiennent par audio ou visio-conférence et les gérants disposent des mêmes conditions techniques qu'au bureau, en toute conformité réglementaire.

Hormis les rendez-vous et les réunions qui étaient programmés et qui ne pourront avoir lieu qu'après la sortie de confinement, les gérants sont à leur poste et prennent les décisions qu'ils jugent nécessaires en fonction de votre situation personnelle. Ils sont pleinement disponibles par mail ou par téléphone et restent donc à votre entière disposition pour toute information sur les marchés ou sur vos avoirs.

Les conséquences économiques et financières ne sont pas encore pleinement mesurables et vont dépendre de la date de fin des confinements dans les différents pays l'ayant mis en place et du rythme de la reprise économique qui s'en suivra. Les hypothèses sont multiples mais la gestion travaille à déterminer valeur par valeur, secteur par secteur ce que pourrait

être la sortie de crise. Il nous faudra alors en tirer les conséquences. De même, nous profitons de cette période un peu particulière pour revoir, en audio ou vidéo-conférence, tous les gérants des fonds que nous détenons pour le compte de notre clientèle. Cet état des lieux doit nous permettre de sélectionner ou conserver les fonds les plus susceptibles de performer dans le cadre de différents scénarii de reprise.

Le choc a été rude, mais passés quelques semaines ou mois de volatilité encore devant nous certainement, nous avons bon espoir que la fin d'année se termine dans un meilleur climat et sur des niveaux supérieurs à ceux d'aujourd'hui pour la plupart des actifs. Cependant ce doit être l'occasion de réexaminer avec votre gérant votre exposition aux actions qui, si elles permettent d'obtenir une performance intéressante à moyen terme, ce que ne peuvent plus offrir les placements sans risque, exposent votre patrimoine à une certaine volatilité. Une crise comme celle traversée actuellement permet de vérifier l'adéquation de cette exposition action avec votre situation patrimoniale.

En ce qui concerne plus généralement l'information que nous pouvons vous apporter, au cours du premier semestre nous avions prévu de mettre en place des ateliers thématiques sur des thèmes liés à l'actualité patrimoniale et fiscale (Loi de Finances 2020, transmission du patrimoine ou de son entreprise...), mais également sur des solutions alternatives aux fonds en euro, tels les produits structurés ou l'Eurocroissance, en complément à des instruments financiers classiques.

En fonction de l'évolution de la situation actuelle, et aussi peut-être de votre intérêt, nous adapterons ces ateliers afin de répondre au mieux à vos attentes. Nous les remettrons en place dès que ce sera possible. En entendant, nous vous invitons si vous le désirez à nous faire part de vos souhaits en matière d'informations. Votre gérant se tient à votre écoute également sur ces points.

## **VOTRE GÉRANT RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.**

Ce document est la propriété de Talence Gestion, toute reproduction même partielle est interdite sans son autorisation écrite préalable. Il a un caractère informatif et non contractuel. Les informations contenues dans ce document (notamment les données chiffrées, commentaires, stratégies, y compris les opinions exprimées) s'appuient sur des sources dignes de foi et l'environnement financier, juridique, et fiscal à la date d'établissement du document. Elles ne valent qu'à l'instant, où elles ont été données et peuvent donc être sujettes à modifications au gré des évolutions des marchés et de la réglementation et être mises à jour à tout moment sans préavis. Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données futurs. Ce document ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des produits et services présentés, ni une consultation, un conseil ou un avis à caractère juridique ou fiscal. Les produits et services ne sont garantis ni en capital, ni en rendement. Le capital investi peut ne pas être intégralement restitué. Tout investisseur potentiel doit se rapprocher de son conseiller afin de se forger sa propre opinion sur les risques inhérents aux produits et services d'investissement et sur leur adéquation avec sa situation personnelle, ses objectifs et son horizon de placement. Les réflexions et informations fournies en matières patrimoniale et fiscale devront être validées par des professionnels indépendants habilités avant toute mise en œuvre. Talence Gestion décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des présentes informations générales. Tout investissement dans un OPC doit se faire après avoir pris connaissance de sa documentation (DIC/DIC/Drospectus), disponible auprès de sa société de gestion ou le site intermet de celle-ci. Les OPC de Talence Gestion sont de droit français et autorisés à la commercialisation en France. Ils ne sont pas ouverts à la souscription pour les US Perso

TALENCE GESTION • SAS au capital de 450 000 € • RCS Paris : 521 659 060 - SGP agréée par l'AMF le 26/05/2010 sous le n° GP-10000019 • ORIAS : n°10057627 Siège social - 38 avenue Hoche 75008 Paris • Tél. : 01 40 73 89 60 • Fax : 01 40 70 16 67 • Mail : contact@talencegestion.fr • Site : www.talencegestion.fr Bureaux Nord de la France - 999 avenue de la République 59700 Marcq-en-Baroeul • Tél. : 01 83 96 31 30